

Rapport sur la certification complémentaire « Langues et cultures de l'Antiquité » Session des 16 et 17 mars 2023

Le jury tient tout d'abord à remercier la division des Examens et concours pour la qualité de l'accueil et des conditions matérielles de déroulement des épreuves.

La certification complémentaire Langues et Cultures de l'Antiquité est régie par des textes officiels qui sont répertoriés dans le « *Vademecum sur la certification complémentaire Langues et Cultures de l'Antiquité* », document très complet, [disponible sur le site Eduscol](#). Ce rapport se limitera donc à la mise en valeur de quelques points essentiels au regard du déroulement de cette session. Comme les autres certifications, celle-ci repose sur une épreuve orale de trente minutes maximum. Elle commence par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

Composition du jury

Monsieur Benoît Jeanjean, professeur de langue, littérature et civilisation latines à l'Université de Bretagne Occidentale (Brest)

Madame Bérangère Debar-Lefort, IA-IPR de lettres

Madame Marie-Pierre, IA-IPR de lettres.

1. Statistiques

a. Résultats

12 candidats ont préparé un dossier d'inscription et se sont présentés à l'oral :

- 10 en latin ;
- 1 en grec ;
- 1 a présenté les deux certifications, latin et grec.

11 ont été reçus, soit 91,6% des candidats qui se sont présentés à l'oral.

Les notes s'échelonnent de 09 à 17 selon la répartition suivante :

De 05 à 09	De 10 à 14	De 15 à 20
1	6	5

b. Profils des candidats qui se sont présentés à l'oral

Professeurs de lettres modernes	Autres disciplines
9	3 (Histoire-Géographie, Italien, Documentation)

Professeurs enseignant dans le réseau public	Professeurs enseignant dans le réseau privé
4	8

Professeurs ayant une expérience de l'enseignement du latin ou du grec ancien	Professeurs n'ayant pas d'expérience de l'enseignement du latin ou du grec ancien
9	3
Professeurs enseignant le latin ou le grec ancien en 2022-2023	Professeurs n'enseignant pas le latin ou le grec ancien en 2022-2023
6	6

Ces éléments statistiques montrent que les candidats de cette session sont en grande majorité des enseignants de lettres modernes. Cela paraît logique au regard de la formation universitaire en lettres modernes qui comporte l'étude de la langue latine et de la culture latine. De plus, les professeurs de lettres modernes peuvent s'appuyer sur leurs compétences de professeurs de lettres pour l'approche des textes antiques, le travail explicite des stratégies de compréhension, l'apprentissage de la langue. Comme les années précédentes, le jury est tout à fait favorable à la candidature de professeurs enseignant d'autres disciplines que les lettres.

2. Les enjeux de la certification « Langues et Cultures de l'Antiquité ».

Cette certification vise à valider les compétences de professeurs qui enseignent déjà les langues et cultures de l'Antiquité ou qui souhaitent, dans l'avenir, enseigner les Langues et Cultures de l'Antiquité dans des établissements où apparaît un besoin d'enseignement auquel le vivier de professeurs de lettres classiques ne permet pas de répondre actuellement.

Les candidats sont donc évalués au regard des critères suivants :

- la **culture antique** du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la civilisation, de la littérature et des arts, etc.) ;
- la connaissance de la **langue ancienne** concernée (latin ou grec ancien) dans ses différentes composantes : lexique, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ;
- la connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, des **programmes** en cours et des évolutions didactiques récentes de la discipline ;
- la capacité à **concevoir une séquence d'enseignement** efficace qui combine les différentes composantes de la discipline, et à en expliciter les finalités ;
- la connaissance des spécificités de la **pédagogie** des LCA : travail en équipe, interdisciplinarité, dynamique de projet, recours aux outils numériques ;

- l'expérience de projets communs interdisciplinaires (visite de musées ou de sites archéologiques, organisation de voyages en Italie, EPI...)

3. Conseils aux candidats

a. Remarques concernant le dossier et l'oral

Le format du dossier et le temps d'expression orale étant contraints, il est essentiel d'en venir rapidement au cœur du sujet, la présentation de la candidature. Certains candidats commencent en effet par raconter l'ensemble de leur parcours professionnel, sans lien direct avec la certification, alors que celui-ci a déjà été présenté dans le dossier de candidature. Ils perdent ainsi un temps précieux qui serait mieux utilisé pour éclairer le jury sur la manière dont le candidat appréhende les apprentissages des élèves. De même, certains curricula vitae auraient gagné à s'alléger d'éléments inutiles dans la perspective de cette certification et à être plus précis pour renseigner le jury sur des expériences ayant nourri cette envie d'enseigner les LCA.

Une candidature gagne à s'appuyer sur une bonne connaissance de la culture antique, qu'il s'agisse des auteurs et de leurs œuvres, des connaissances historiques et géographiques ou autres qui peuvent se manifester dans le dossier de présentation comme à l'oral. De même, les ressources sur lesquelles le candidat s'appuie (sites internet, manuels, ouvrages divers, sites archéologiques...) peuvent être citées tout comme l'exploitation d'un stage de formation, du suivi d'une conférence, de voyages en Italie ou en Grèce, d'une observation de séance, d'échanges avec un collègue de lettres classiques, de lectures personnelles, de la consultation de ressources sur Eduscol ou sur un autre site. Le jury attire du reste l'attention des futurs candidats sur les programmes et ressources de l'enseignement optionnel « Français et culture antique » que les collèges peuvent proposer aux élèves de 6^{ème} depuis la rentrée 2021. Le candidat incarne alors de manière authentique son goût, voire sa passion pour les LCA et son envie d'enrichir ses connaissances.

Au regard des candidatures de cette session, nous rappelons qu'il est indispensable que les candidats s'emparent de la question de l'enseignement de la langue antique au service de la compréhension des textes.

b. Dossier de présentation (à remettre avec le dossier d'inscription, en général fin octobre – début novembre)

Le candidat a tout intérêt à mettre en valeur le **parcours universitaire** qui lui a permis d'acquérir une connaissance solide de la langue.

D'autre part, **la présentation d'une séance ou d'une séquence** est **indispensable** pour montrer comment le professeur travaille les textes antiques, la langue - latine ou grecque - avec ses élèves. Il s'agit en effet de corroborer les intentions affichées par une présentation concrète de leur mise en œuvre au cœur de la classe, avec les élèves. De ce fait, le jury apprécie la présentations d'activités :

- favorisant une réflexion authentique sur le texte latin observant les spécificités de cette langue,
- contribuant à l'enrichissement de la culture des élèves,
- mettant l'accent sur l'importance de l'héritage antique, des sources originelles aux innombrables réinterprétations auxquelles elles ont donné lieu à chaque époque, jusqu'à aujourd'hui.

Le candidat est invité à exposer la manière dont il approche les textes authentiques en effectuant des travaux de compréhension par étapes (lecture globale, questionnement du texte par les élèves, appui sur les informations qu'ils observent spontanément, interrogation sur l'ordre des mots, correspondance entre les cas et leur traduction en français...). De même, le candidat peut présenter différentes manières d'appareiller les textes et justifier ses choix en fonction des objectifs poursuivis. En effet, une des perspectives de cette présentation est de donner au jury une image des démarches didactiques et pédagogiques mises en œuvre

sur les différents champs de la discipline : à cet égard, des exemples de séances, d'activités décrites et analysées en justifiant les choix, des présentations de situations vécues ou imaginées avec des élèves sont efficaces pour permettre au jury d'avoir une vision claire de l'enseignement que dispensera le candidat. Il peut alors expliciter les résistances ou difficultés, rencontrées ou supposées, et identifier des leviers possibles pour favoriser les acquis linguistiques des élèves ou les accompagner dans la lecture-compréhension-traduction d'un texte. L'enjeu est, au-delà du descriptif, de parvenir à une analyse réflexive.

Pour les candidats n'ayant jamais enseigné les LCA, il est tout à fait possible de concevoir une séance ou une séquence qu'ils pourraient mettre en œuvre un jour, en s'appuyant sur les programmes en vigueur pour contextualiser leur proposition. Il leur est également conseillé, comme à tous les candidats, de saisir toutes les occasions d'échanger avec des professeurs de lettres classiques, voire d'aller observer des séances. L'inscription aux stages¹ de formation sur l'enseignement du latin constitue également une excellente modalité de préparation et d'échanges : ils sont en effet ouverts aux professeurs qui envisagent de se présenter à cette certification.

c. L'oral

1) Exposé oral

Le candidat peut se présenter avec quelques notes personnelles en appui de sa présentation orale.

Le format du dossier est limité à cinq pages, huit pages lorsque le candidat présente les deux certifications. L'oral est l'occasion pour le candidat de **justifier les choix didactiques et pédagogiques** qui l'ont amené à concevoir les activités proposées aux élèves : spécificités linguistiques du latin ou du grec, connaissances et compétences en jeu dans les activités, stratégies d'apprentissage de la langue antique, appropriation et enrichissement du lexique. Le choix de quelques exemples précis permet au jury d'évaluer la réflexion pédagogique et didactique du candidat. Le jury apprécie tout particulièrement la capacité du candidat à porter un **regard critique** sur ses pratiques pédagogiques, dans la perspective de la construction des apprentissages linguistiques et culturels des élèves : difficultés rencontrées par les élèves, points d'appuis, stratégies de contournement des blocages... Il est également intéressant que le professeur sache expliciter comment l'enseignement des langues anciennes contribue à la maîtrise de la langue française et à l'enrichissement culturel des élèves, ainsi qu'à la formation à la citoyenneté, à l'utilisation des TICE, à l'histoire des arts, inscrit dans une logique de développement des compétences de l'élève. En revanche, le jury conseille aux candidats de proscrire les dossiers et les exposés narratifs longs, qui ne valorisent pas la capacité à porter un regard réflexif sur leurs parcours ou sur leurs pratiques et leurs questionnements pédagogiques.

Il convient d'effectuer une relecture attentive du dossier afin de s'assurer de la qualité linguistique de celui-ci.

2) Entretien

Le questionnement du jury s'appuie sur le dossier du candidat ainsi que sur les éléments présentés lors de l'exposé. Il permet à ce dernier de préciser, de développer ou de rectifier certains points. Le jury s'attache également à ouvrir le dialogue sur des champs qui n'auraient pas été abordés spontanément par le candidat afin d'évaluer l'ensemble des compétences attendues. Certaines questions peuvent avoir pour objectif d'évaluer les connaissances linguistiques de la langue antique. Il n'y a pas de question piège et, le cas

¹ Cf. offres de formation du PAF lettres et des organismes du réseau privé

échéant, le jury est ouvert à plusieurs réponses dans la mesure où le candidat justifie ses choix. Le candidat peut raisonner à haute voix ou prendre le temps de réfléchir avant de proposer une réponse.

En conclusion, le jury a apprécié de rencontrer pour cette sixième session des candidats particulièrement motivés et ayant préparé sérieusement cette certification « Langues et cultures de l'Antiquité ».